

La Forêt domaniale de Coëtquen

Propriété de l'État depuis 1984

Dinan - 10km

Saint-Malo - 27km

Dol-de-Bretagne - 20 km

Superficie : 557 Ha
Échelle : 500 m

-  Sentier du Rocher : 2,3km/1h15*
 -  Sentier du Chêne : 3,2km/1h30*
 -  Sentiers d'interprétation
 -  Sentiers empierrés  
 -  Randonnées à cheval (seules sur piste autorisées)
- *Durée indicative = promenade familiale

1/3 de résineux : Épicéas, Pins sylvestres, Douglas, Pins maritimes et Sapins.

2/3 de feuillus : Chênes, Hêtres, Châtaigniers, Bouleaux, Merisiers, Trembles, Saules et Ormes.



-  Le feu est l'ennemi de la forêt.
-  Modérez vos cueillettes, les fleurs arrachées ne repoussent pas.
-  N'abandonnez pas vos déchets en forêt.
-  Respectez les routes forestières fermées et les chemins balisés.
-  Les jeunes pousses ont fragiles gardz-vous de troul'ier leur croissance.
-  Les animaux sont chez eux, laissez-les en paix.
-  Les coupes d'arbres sont nécessaires à la bonne gestion de la forêt.
-  Pratiquez le VTT en respectant les autres promeneurs et la nature.
-  Faites attention à votre chien.



Des sorties découvertes sont organisées durant l'année

Renseignements auprès de
la Maison de la Rance
Port de Dinan-Lanvallay
au 02 96 87 00 40

